

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2015

Sous la présidence de Monsieur GUILLAUME Eric, Maire

12 membres sur 15 étaient présents.

Membres absents excusés : Eddy Merkling, Pierre-Yves Schaal et Jean-Baptiste Staath

Date de convocation : 8 avril 2015

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Secrétaire de séance : André Wendling

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Affectation des résultats et vote du Budget 2015 Commune
3. Vote du Budget 2015 CCAS
4. Vote des taux des taxes locales 2015
5. Vote des subventions 2015
6. Transfert de compétence du PLU à la communauté de Commune du pays de la Zorn
9. Divers

DELIBERATION 20150301

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS ET BUDGET PRINCIPAL 2015

Le budget principal présente un excédent d'investissement de 31 965.63 euros, et un résultat de fonctionnement de 281 302.68 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement = 25 000 euros

Soit un excédent d'investissement de 6965.63 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 comme suit :

A la section d'investissement :

art 001 excédent d'investissement reporté 6965.63 euros

A la section de fonctionnement :

art 002 = excédent de fonctionnement reporté 281 302.68 euros

- d'adopter le budget 2015 comme suit :

A la section de fonctionnement : 540 322 euros en dépenses et recettes

A la section d'investissement : 234 388 euros en dépenses et recettes

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 20140302

OBJET : BUDGET CCAS 2014

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Melsheim, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget 2015 comme suit :

Fonctionnement : 29 euros en dépenses et recettes

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 20140303

OBJET : DECISIONS EN MATIERE DE TAUX

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal **décide de maintenir les taux des contributions directes pour 2015**, à savoir:

Taxe d'habitation : 14,80%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,54%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,99%

Cotisation foncière des entreprises: 16,36%

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 20130304

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2015

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour 2015, les subventions suivantes :

Garde Aide à Domicile Saverne :	120 euros
ARAHM (Association régionale aide aux handicapés moteurs) « Les Grillons »	100 euros
GIHP Saverne et sa région	400 euros

Concernant la subvention aux enfants de la commune, après délibération, par **9 voix en faveur d'une reconduction de la subvention de l'année passée et 3 voix en faveur d'une extension** de la subvention à toutes les activités éducatives, sportives et culturelles pour toutes les classes d'âge jusqu'au lycée,

Le Conseil décide :

De maintenir une subvention de **50 euros par participant et par an** pour les sorties éducatives et les séjours classes vertes des élèves fréquentant le collège et le lycée.

DELIBERATION 20130305

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ETUDE, ELABORATION, APPROBATION, REVISION ET SUIVI D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

Les lois et projets de lois MAPTAM, ALUR, NOTRe etc...modifient sensiblement le paysage politique local et reforment l'administration territoriale. C'est ainsi qu'une disposition de la loi ALUR du 24 mars 2014 incite les collectivités à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et arrête le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sous réserve d'une

renonciation expresse des communes. Pour atteindre l'objectif de la loi, la Dotation Globale de Décentralisation est privilégiée au profit des PLUi.

Une prise de compétence PLU doit, entre autres, nous permettre de :

- Renforcer nos capacités de défendre nos intérêts dans le SCOTERS et plus particulièrement en matière de densification,
- Renforcer notre cohérence territoriale,
- Engager une large concertation sur l'avenir de nos villages, de nos infrastructures, de nos équipements, de nos développements urbains et économiques,
- Assurer la protection de notre patrimoine, de notre environnement, de notre architecture et de nos traditions locales respectives,
- Dresser un bilan régulier du dossier en matière d'objectifs et de résultats à travers la conférence des maires
- Etudier toute mutualisation d'équipement.

Nous sommes dans notre EPCI encore nombreux sans réel document d'urbanisme. La prise de compétence favorisera aussi :

- La mise à jour des PLU non conformes aux lois Grenelle,
- La protection des communes en POS dont les dispositions resteront applicables jusqu'en 2019,
- L'élaboration d'une réelle politique d'aménagement urbain et paysager dans nos petites communes dépourvues de tout document d'urbanisme et de rendre ainsi plus lisibles leurs objectifs, de rassurer la population et faciliter les missions des élus.

Il est précisé,

- qu'une participation des communes par fonds de concours peut être demandée selon les documents d'urbanisme en vigueur,
- que les maires conservent leur compétence pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'utilisation du sol,
- qu'au titre de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la compétence en matière de plan local d'urbanisme emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain. Le titulaire du droit de préemption peut ensuite décider de déléguer, aux communes membres, son droit conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme,
- Que la taxe d'aménagement reste acquise au profit des communes membres.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral du 12 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2015 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn « **étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** »,

Vu le courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn du 3 mars 2015 notifiant la délibération susmentionnée,

Considérant le souhait de la Communauté de Communes de s'engager dans une démarche prospective de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale et favoriser l'assise juridique des communes membres en matière d'urbanisme et de planification,

Considérant qu'un PLU intercommunal est une réelle preuve de solidarité entre collectivités,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert de la compétence étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

- Article 2 compétences obligatoires – 1° aménagement de l'espace

PREND ACTE qu'en cas de participation des communes à la mise en œuvre du PLU intercommunal celui-ci sera modulé, par décision du Conseil Communautaire, en fonction des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. Toute décision en ce domaine fera l'objet d'un débat et d'une concertation au sein du Conseil communautaire.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de prononcer cette modification par arrêté

Adopté par 7 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

DIVERS :

- Point sur l'élaboration du document « Plan Communal de Sauvegarde » et des validations sont faites afin de finaliser le document avant envoi en Préfecture.
- Monsieur le Maire informe que les horaires d'ouverture de la mairie sont changés à compter d'avril 2015, ceci pour répondre au mieux aux besoins des administrés et aux conditions de travail de la secrétaire de mairie.
- Il est décidé de faire la plantation des fleurs dans les bacs de la Commune le 23 mai 2015, un nettoyage du lavoir devrait également avoir lieu par la même occasion.
- Information sur la réunion du SIVOM de Dettwiller et le plan de zonage. Pour information un salon du livre se tiendra les 16 et 17 mai 2015 à Dettwiller.

Séance close à 23h

Ont signé tous les membres présents

Guillaume Eric

~~Stath Jean Baptiste~~

Lienhardt Marc

Vautrin Thierry

Wendling André

~~Schaal Pierre Yves~~

Demesy Didier

Schaeffer Mireille

~~Morkling Eddy~~

Scheer Philippe

Richert Edith

Ertz Mathieu

Karcher Christelle

Lapp Kathy

Morin Franck